

Thématique : Permis de conduire

Favoriser la mobilité et l'accès à un permis  
citoyen

APPC-72

Note de restitution finale remise par Union Régionale  
pour l'Habitat des Jeunes Bretagne porteur du projet  
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse  
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009  
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Septembre 2011



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr) le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.

## FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>Numéro du projet APPC-72</b>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTE</b>
<b>Titre : Favoriser la mobilité et l'accès à un permis citoyen</b>
<p><b>Objectifs initiaux :</b> Aider financièrement les jeunes en insertion professionnelle dont la mise en œuvre de leur projet est freinée par l'absence du permis de conduire. Responsabiliser les futurs jeunes conducteurs en les sensibilisant aux risques routiers, à la gestion d'un budget automobile et en les initiant aux pratiques des gestes de premiers secours.</p>
<p><b>Public(s) cible(s) :</b> Jeunes en insertion professionnelle accompagnés par les missions locales ou résidents des résidences Habitats Jeunes (FJT). Nombre de bénéficiaires (inscrits dans le dispositif) : 212 (initialement nombre prévu de jeunes : 300).</p>
<p><b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :</b> Attribution d'une bourse pour financer le code ou la conduite conditionnée au suivi de temps d'échanges (groupes de 10 à 15 jeunes) programmés sur 2 journées autour de thèmes en lien avec les droits et les devoirs des futurs jeunes conducteurs (prévention routière et santé), de questions pratiques (gestion d'un budget, démarches administratives). Passage également pour les bénéficiaires du stage de PSC1.</p>
<p><b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> Un dispositif déployé en zone urbaine dans les villes de Rennes, Guingamp, St Brieuc, Dinan, Paimpol, Lorient, Vannes, Auray, Brest. Notons la présence d'un adhérent URHAJ et d'une antenne mission locale sur ces villes facilitant la mise en œuvre du projet.</p>
<p><b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b> Les temps de rencontres et d'échanges ont permis d'informer les jeunes notamment sur des sujets très peu abordés lors de leur formation dans les auto-écoles comme le coût d'entretien d'un véhicule, comment éviter les pièges de l'assurance... De plus cette formation est diplômante par la remise par les organismes formateurs du certificat du PSC1 venant ainsi valoriser l'implication des jeunes bénéficiaires.</p>
<p><b>Partenaires techniques opérationnels:</b> Les équipes socioéducatives des FJT et les missions locales de villes citées précédemment ont accompagné les bénéficiaires dans le dispositif. Les associations départementales de prévention routière, une auto-école associative (Feu Vert à Brest), les pompiers du Morbihan, les sauveteurs de la Côtes d'Emeraude, deux formatrices-animatrices du réseau URHAJ et un IDSR.</p>
<p><b>Partenaires financiers :</b> Aucun accord financier obtenu en plus du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse</p>
<p><b>Durée de l'expérimentation :</b> <b>Durée initiale:</b> 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 <b>Durée effective :</b> 18 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2011</p>
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
<p><b>Nom de la structure :</b> Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Bretagne <b>Type de structure :</b> association régie par la loi de 1901</p>
<b>L'ÉVALUATION DU PROJET</b>
<p><b>Nom de la structure :</b> TNS Sofres – CNRS <b>Type de structure :</b> société privé – organisme public</p>

**Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.**

**Introduction :**

*En 2009, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Bretagne a réalisé une enquête intitulée « enquête modes de déplacement, accès au permis B et sécurité routière auprès des jeunes des résidences Habitat Jeunes de Bretagne ». Avant d'envisager de nouvelles actions autour du thème de la mobilité et de la prévention routière, les membres du groupe régional ont décidé de faire le point sur les pratiques des jeunes. 456 jeunes résidents ont participé et répondu aux questionnaires répartis sur 19 structures (Brest, Rennes, St Malo, St Brieuc, Lorient, Vannes, Morlaix, Lannion, Fougères, Vitré, Redon, Dinan et Dol de Bretagne).*

*Plusieurs pistes d'actions et de réflexions avaient alors été dégagées dont celles d'essaimer le dispositif d'aide au permis du Conseil Général d'Ille et Vilaine sur les autres départements de Bretagne (Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan) : aide au financement du permis de conduire (600 €) pour les jeunes en parcours d'insertion professionnelle octroyée à la suite de la participation à des journées de formation, d'information en résidence Habitat Jeunes (FJT).*

**I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation**

**A. Objectifs initiaux du projet**

L'enquête « mobilité/sécurité routière » réalisée auprès des résidents des FJT de Bretagne en 2009 fait apparaître plusieurs indicateurs quant à la nécessité de travailler sur un projet ambitieux d'accès facilité au permis de conduire. Voici quelques éléments faisant état des situations de jeunes :

- La difficulté de se déplacer au-delà de 2 km sans véhicule et hors agglomération contraint les jeunes dans le choix de leur emploi.
- Peu de recours au co-voiturage.
- Les jeunes possédant un véhicule ont tendance à systématiser son utilisation même sur de courts trajets.
- 40% des jeunes en âge d'accéder au permis ne l'ont pas.
- Le manque de moyen financier en est la principale raison / Près de la moitié sont en recherche d'emploi ou en formation professionnelle
- On observe aussi des difficultés d'apprentissage du code et de la conduite parmi les jeunes de niveaux de qualification les plus faibles (V et VI) : 67% des jeunes qui ont échoué au code sont de niveau V et plusieurs sont en apprentissage.
- Près d'1/3 des jeunes enquêtés disent avoir conduit au moins une fois sans permis notamment en rentrant de soirée et ramener le conducteur officiel en état d'ébriété mais aussi pour se rendre au travail. D'autres ont conduit sans permis sur de petits trajets pour compléter les leçons de conduite officielles.
- Une conduite sans permis qui concerne essentiellement les plus jeunes (moins de 22 ans).
- En moyenne 2.5 conduites à risques sont citées par chaque jeune : non respect des vitesses, téléphone au volant, ébriété et somnolence au volant.

Au regard de ce contexte, l'URHAJ Bretagne décide de répondre à l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » en s'inspirant d'une expérience menée par le Conseil Général d'Ille et Vilaine à laquelle participe l'URHAJ depuis 2008. Il s'agit donc de dupliquer ce dispositif sur les autres départements bretons dans le but d'impulser une dynamique régionale dans l'accès à un permis de conduire citoyen.

## B. Le territoire d'expérimentation

La déclinaison départementale du projet est liée au partenariat visé avec les différents Conseils Généraux. Plus localement les sites où se dérouleront les formations et les lieux de prescriptions sont les missions locales (ML) et les résidences Habitat Jeunes (Foyers de Jeunes Travailleurs).

## C. Public visé par l'expérimentation

## 1. Mode d'identification et de repérage :

Les missions locales et les résidences Habitat Jeunes en tant que prescripteurs avaient pour mission d'informer les jeunes sur l'existence du dispositif. Les entretiens menés par les animateurs de FJT, les conseillers ESF ou par les conseillers des missions locales peuvent mesurer selon le projet de vie du jeune la pertinence de proposer son inscription dans le dispositif.

Les jeunes résidents de FJT ont moins participé à l'expérimentation. En effet, à leur arrivée sur un territoire, l'obtention du permis de conduire n'est pas une priorité. Soit en formation ou en emploi, ils ont souvent peu de temps à consacrer à cet examen.

## 2. Bénéficiaires directs :

## 2.1. Statistiques descriptives

Répartition des bénéficiaires de l'expérimentation APPC

	Prévision sur la durée de l'expérimentation	2010	2011	TOTAL	Commentaires
Estimation du nombre de jeunes potentiellement éligibles sur le dispositif	300	300		300	100 jeunes par département entrant dans l'expérimentation (Côtes d'Armor, Morbihan et Finistère)
Nombre de jeunes inscrits sur l'extranet		67	144	211	Montée en puissance du nombre d'inscrits suite à un réajustement de l'enveloppe attribuée (200€ à 600€ au 8/12/2010)
Nombre de jeunes bénéficiaires		84	127	211	
Nombre de jeunes inscrits au code		100	44	144	
Nombre de jeunes ayant réussi l'examen du code		42	13	55	
Nombre de jeunes inscrits à l'examen de conduite		100	44	144	
Nombre de jeunes ayant obtenu le permis de conduire				0	Aucun élément en possession pour savoir si le bénéficiaire a été jusqu'au bout de la formation
Nombre de jeunes qui ont abandonné		18	19	37	Jeunes absents sans motif valable lors des formations
Nombre de jeunes exclus du dispositif				0	

*Commentaires :*

*Les objectifs n'ont pas été atteints. Il existe plusieurs facteurs explicatifs à cette situation :*

*Remise en question du partenariat financier avec les Conseils Généraux des Côtes d'Armor, du Morbihan et du Finistère. En effet ils soutiennent déjà des actions en faveur des jeunes via*

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
notamment l'attribution du FAJ sur chaque département ou par le soutien à d'autres porteurs de projets retenus dans le cadre de l'expérimentation « 10 000 permis pour réussir ».

Ainsi, certaines missions locales (mission locale du Pays de Cornouaille, mission locale de Brest et mission locale de Morlaix) aussi porteuses de projet n'ont pu être réellement associées à notre action. Intervenant sur le même public jeune, nous avons été contraints dans le déploiement de notre dispositif sur le département du Finistère.

Les conséquences directes ont été :

- La baisse du montant de la bourse attribué de 600€ à 200€.
- Un retard accumulé au démarrage de l'action.
- Un développement possible de l'action sur 2 départements au lieu de 3.

Progressivement, nous constatons que la somme attribuée ne permet pas le démarrage escompté. D'autres aides plus importantes financièrement relèguent le dispositif (aide FAJ/FLAJ, aides expérimentation...). Les dossiers d'inscription tardent à être constitués. Il est décidé d'augmenter le périmètre de l'action au département de l'Ille et Vilaine.

En décembre 2010, le retour à un montant d'aide attribuée à 600€ après une rencontre avec les services du Ministère et Madame THEPOT offre un second souffle au projet.

**Restitution finale du porteur de projet APPC**  
**Annexe 2 - Public visé par l'expérimentation - Bénéficiaires**

	TOTAL		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action</b>	<b>211</b>		<b>84</b>		<b>127</b>	
<b>Âges</b>						
16-18 ans	8	4%	6	75%	2	25%
19-20 ans	76	36%	35	46%	42	55%
21-22 ans	63	30%	21	33%	43	68%
23-25 ans	61	29%	22	36%	40	66%
Autres (préciser)	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Situation</b>						
Apprentissage	6	3%	1	17%	5	83%
Demandeurs d'emploi	140	66%	61	44%	79	56%
Activité professionnelle	25	12%	6	24%	19	76%
Autre (formation)	39	18%	16	41%	24	62%
<b>Niveau d'études</b>						
Niveau V	95	45%	45	47%	51	54%
Niveau IV	27	13%	7	26%	21	78%
Niveau III	2	1%	0	0%	2	100%
Niveau II	0	0%	0	0%	0	0%
Niveau I	0	0%	0	0%	0	0%
Autre (DNBC)	85	40%	32	38%	53	62%
<b>Origine géographique</b>						
Ville - zone politique de la ville	12	6%	11	92%	1	8%
Ville - hors zone politique de la ville	127	60%	54	43%	74	58%
Zone rurale	70	33%	19	27%	52	74%
Autre (préciser)	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Genre</b>						
Fille	114	54%	42	37%	73	64%
Garçon	95	45%	42	44%	54	57%

**Restitution finale du porteur de projet APPC**  
**Annexe 3 - Bénéficiaires ayant abandonné ou ayant été exclus**

	TOTAL		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action</b>	<b>36</b>		<b>19</b>		<b>17</b>	
<b>Âges</b>						
16-18 ans	0	0%	0	0%	0	0%
19-20 ans	13	36%	7	54%	6	46%
21-22 ans	12	33%	6	50%	6	50%
23-25 ans	11	31%	6	55%	5	45%
Autres (préciser)	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Situation</b>						
Apprentissage	0	0%	0	0%	0	0%
Demandeurs d'emploi	25	69%	14	56%	11	44%
Activité professionnelle	7	19%	3	43%	4	57%
Autre (préciser)	4	11%	2	50%	2	50%
<b>Niveau d'études</b>						
Niveau V	19	53%	10	53%	9	47%
Niveau IV	3	8%	2	67%	1	33%
Niveau III	0	0%	0	0%	0	0%
Niveau III	0	0%	0	0%	0	0%
Niveau I	0	0%	0	0%	0	0%
Autre (préciser)	14	39%	7	50%	7	1800%
<b>Origine géographique</b>						
Ville - zone politique de la ville	2	6%	1	50%	1	50%
Ville - hors zone politique de la ville	26	72%	14	54%	12	46%
Zone rurale	8	22%	4	50%	4	50%
Autre (préciser)	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Genre</b>						
Fille	20	56%	8	40%	12	60%
Garçon	16	44%	11	69%	5	31%

**Commentaire :**

*36 bénéficiaires ont abandonné et n'ont alors pas suivi l'intégralité des formations leur permettant de percevoir l'aide financière. Les causes sont multiples. Quelques jeunes pouvaient trouver un intérêt minime à participer à ces temps d'échanges. D'autres étaient contraints par les horaires de travail ou ne pouvaient se rendre sur le lieu de formation faute de moyen de locomotion.*

**2.2. Analyse qualitative**

Les sites de déploiement du dispositif sont urbains. Les partenaires missions locales et FJT y avaient leurs sièges. C'étaient également les lieux de formation. Les bénéficiaires pouvaient rencontrer des contraintes de temps qui pouvaient remettre en cause leur participation à l'action et des contraintes spatiales notamment pour les jeunes accompagnés par les missions locales qui pouvaient résider à plusieurs kilomètres de la ville centre.

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Les FJT et les missions locales jouaient le rôle de prescripteur et d'accompagnateur des bénéficiaires.

L'action de l'URHAJ a été communiquée d'abord aux équipes de prescripteurs. Puis elle a été présentée ouvertement au public des résidences Habitat Jeunes par le biais de posters affichés dans les espaces collectifs et de dépliants reprenant les conditions d'admission au dispositif mis à disposition des résidents. Pour les missions locales chaque direction disposait des mêmes outils de communication. Pour ces dernières, l'information était transmise aux jeunes lors des entretiens individuels.



## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

L'articulation du projet professionnel des jeunes et l'accès au permis a été possible en sollicitant dès le début de notre action les acteurs de l'insertion professionnelle que sont les FJT et les missions locales. Chaque prescripteur avait pour rôle d'examiner le projet de vie du jeune et d'argumenter, lors des commissions de sélection des dossiers des futurs bénéficiaires, la corrélation projet professionnel, lieu de résidence et passage du permis de conduire.

Au sein de notre action, les jeunes étaient sensibilisés aux questions relatives à la prévention routière. Sur un temps de formation d'une durée d'1h30, ils débattaient avec des professionnels d'auto-écoles associatives et de centres de formations, des bénévoles des associations départementales de sécurité routière, de leurs droits et de leurs devoirs en tant que futurs jeunes conducteurs et abordaient les risques liés aux conduites addictives par l'intermédiaire de supports interactifs et pédagogiques comme « alcool, cannabis et conduite ».

Les actions préparatoires à la mise en œuvre du dispositif ont débuté en janvier 2010 avec une première démarche d'état des lieux des différents dispositifs d'aide au permis de conduire existants. Il s'agissait d'identifier alors quels étaient les prescripteurs de ces actions, les financeurs ? le public jeune visé ? Ensuite, nous avons tenté de créer un partenariat avec les Conseils Généraux du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor afin d'obtenir une ligne budgétaire complémentaire au fonds du Ministère. Des rencontres avec les services concernés se sont déroulées à cet effet.

Les freins à la mise en œuvre surgissent dès les premiers mois avec la présence de plusieurs porteurs de projet « 10 000 permis pour réussir » ciblant le même public. Les Conseils Généraux émettent tous le refus de venir en soutien à l'expérimentation menée par l'URHAJ. Ces derniers s'étaient déjà engagés envers les autres porteurs de projet. De plus, la conjoncture frappant ces institutions ne permettait pas d'envisager l'extension des fonds alloués au passage du permis des jeunes en difficulté.

Dès réception de la convention relative au projet « Favoriser la mobilité et l'accès à un permis citoyen » en mars 2011, nous avons entamé la mise en œuvre de l'action au niveau opérationnel par la programmation de réunions départementales réunissant des représentants des FJT, les missions locales et l'UrhaJ (invitation des CG mais sans réponse) pour expliciter les modalités du projet « 100 permis citoyen ». A cette même période, une première alerte quant à l'évolution de notre projet est transmise à la DJEPVA.

Au regard des différents contextes locaux et de la volonté de participation des établissements sollicités, l'action régionale de l'URHAJ s'est développée sur les villes de Brest, Quimper, Rennes, Saint Briec, Paimpol, Dinan, Guingamp, Vannes, Lorient, Auray.

Présentation de l'action aux prescripteurs et transmissions par ces derniers de l'information auprès des jeunes.

*Avril 2010*, démarrage sur le département des Côtes d'Armor avec les FJT et missions locales de St Briec, Dinan, Guingamp, Lannion.

*Juin 2010*, démarrage dans le département du Finistère avec les FJT et les missions locales de Morlaix, Brest et Quimper.

*Octobre 2010*, démarrage dans le département du Morbihan avec les FJT et les missions locales de Lorient, Auray et Vannes.

### Premiers constats

La somme attribuée ne permet pas le démarrage souhaité (200€ au lieu de 600€ faute de financements des Conseils Généraux). D'autres aides plus importantes financièrement relèguent le

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dispositif (aide FAJ/FLAJ, autres aides Fonds Jeunes...). Les dossiers d'inscription tardent à être constitués. Il est décidé d'augmenter le périmètre de l'action au département de l'Ille et Vilaine. Cependant, la bourse peut venir en complément des aides perçues ou peut bénéficier à des jeunes dont leurs ressources sont supérieures au montant plafond FAJ. De fait, les cofinancements sont pour la majorité des jeunes bénéficiaires existants

Juin 2010, lors d'une réunion à Paris réunissant tous les porteurs de projets nationaux, Mme Marie-Automne THEPOT, chef de mission du Fonds Jeunesse, a été avertie de nos difficultés et nous demande alors d'en faire référence dans le bilan écrit (note d'étape et rapport d'exécution) de septembre 2010 et de faire par la même occasion une demande d'avenant comme les objectifs à la date du 31 décembre 2010 ne pourront être tenus.

Début du mois *de décembre 2010*, réunion à la DRJSCS avec Mme PETIT SENECHAL de la DRJSCS et Mme THEPOT de la DJEPVA. Accord oral pour le passage de la bourse de 200 à 600 euros à partir de décembre. Ceci afin de mesurer l'effet de l'attribution ou non d'une telle aide pour les jeunes rentrant dans l'expérimentation.

Diffusion de l'information auprès de nos partenaires avec pour effet immédiat l'accroissement de la sollicitation par les prescripteurs. Le nouveau montant attribué place l'action de l'URHAJ en tête des aides proposées pour le passage du permis de conduire.

Programmation d'un nouveau calendrier de dates pour les quatre premiers mois de 2011. Fin de l'action effective en avril 2011. Réunion bilan tenue en mai 2011 en présence de la DRJSCS. De juin 2011 à septembre 2011, mise en paiement des derniers dossiers.

## B. Partenariats

### 1. Partenaires opérationnels

Sur chaque département, une réunion regroupant les directions des missions locales et les directions des résidences Habitat jeunes a été programmée afin de présenter l'action de l'URHAJ, d'entrevoir les possibilités de coopération et les moyens de mise en œuvre locale du dispositif.

Les formateurs ont été rencontrés individuellement par l'URHAJ. Après exposition du projet et de son déroulement, une convention est signée avec l'organisme (présentation du projet, attentes, contenu de la formation, facturation...).

La coordination entre les différents acteurs est assurée par l'URHAJ (cf partie II C). Après consultations des partenaires, elle fixe le calendrier de dates de formations et en fait part aux formateurs par voie de courriel.

Le partenariat avec les auto-écoles n'a pas été ciblé. Les jeunes étaient libres de s'inscrire dans l'établissement de leur choix encourageant à réaliser une première démarche pour accéder à cette formation. Les auto-écoles des bénéficiaires étaient averties par courrier et étaient tenus de signer une convention d'engagement tripartite (Auto-école, jeune bénéficiaire et URHAJ) leur demandant de faire parvenir à l'URHAJ les documents paraphés, une facture de 200€ ou 600€ et un RIB.

Certaines auto-écoles anticipaient le fait que la somme était perçue d'avance sans mesurer que son versement dépendait de la participation des bénéficiaires aux journées de formations. On a donc pu constater plusieurs situations de jeunes prêts à passer l'examen pratique mais bloqués par leur auto-école car l'aide n'avait pas été versée.

Les conventions présentaient de façon détaillée notre action et précisaient que des places au passage de l'examen pratique étaient disponibles pour les jeunes bénéficiaires. A plusieurs reprises nous avons été sollicités sur ce champ sans pouvoir mettre en œuvre cette proposition (sous-préfectures et DDTM n'étaient pas au courant).

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Les mises en paiement des bourses ont parfois pris plusieurs mois, les conventions étant retenues par les établissements de conduite notamment à la suite d'un absentéisme préoccupant du candidat lors de l'apprentissage du code de la route.

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Résidence Habitat Jeunes Benoit Caire	Prescripteur – lieu d'accueil des formations
Résidence Habitat Jeunes l'Igloo	Prescripteur – lieu d'accueil des formations
Résidence Habitat Jeunes le Marronnier	Prescripteur
Résidence Habitat Jeunes Escale Jeunes	Prescripteur – lieu d'accueil des formations
Résidence Habitat Jeunes Courbet	Prescripteur – lieu d'accueil des formations
Résidence Habitat Jeunes Kérizac	Prescripteur
Résidence Habitat Jeunes Mme Molé	Prescripteur
Résidence Habitat Jeunes Maison du Mené	Prescripteur – lieu d'accueil des formations
Résidence Habitat Jeunes Massé Trévidy	Prescripteur
Résidence Habitat Jeunes l'AILE	Prescripteur – lieu d'accueil des formations
Résidence Habitat Jeunes ker Yaouennic	Prescripteur
Résidence Habitat Jeunes Kérélie	Prescripteur
Résidence Habitat Jeunes Kerhéol	Prescripteur
Résidence Habitat Jeunes Kerdigemer	Prescripteur
Mission locale Pays de Dinan	Prescripteur
Mission locale Ouest Côtes d'Armor	Prescripteur
Mission locale St Briec	Prescripteur
Mission locale Paimpol	Prescripteur – lieu d'accueil des formations
Mission locale pays d'Auray	Prescripteur – lieu d'accueil des formations
Mission locale pays de Vannes	Prescripteur
Mission locale pays de Lorient	Prescripteur
Mission locale de Morlaix	Prescripteur
Sauveteurs de la Côte d'Emeraude	Formateur PSC1
Union départementale des 1ers secours	Formateur PSC1
Association départementale de prévention routière du Morbihan	Intervenant formation
Association départementale de prévention routière des Côtes d'Armor	Intervenant formation
M. JP HENRIO – Intervenant départemental de sécurité routière	Intervenant formation
Mlle. C GALLAIS – formatrice prévention routière	Intervenant formation
Mme G LIGER – formatrice gestion budgétaire/démarches administratives	Intervenant formation
Mme C FAVRAL – CESF/formatrice gestion budgétaire/démarches administratives	Intervenant formation
M ROGER – auto école associative Feu Vert	Intervenant formation

## 2. Partenaires financiers

Envisagés comme principaux cofinanceurs les Conseils Généraux n'ont pour plusieurs raisons pas soutenus financièrement notre projet (investissements réduits sur l'aide au permis de conduire des jeunes en insertion professionnelle, soutien financier apporté à d'autres porteurs de projets).

### Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Dans les faits, les jeunes bénéficiaires accompagnés par les missions locales avaient très souvent un financement public complémentaire de type FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) avoisinant les 300 € ou du type chèque mobilité de la du Conseil Régional d'un montant de 150 €. Des financements octroyés à condition que le code soit obtenu. Dans ces conditions l'aide de l'URHAJ a pu permettre à un très grand nombre de jeunes d'entamer leur démarche d'inscription et de s'acquitter des frais d'inscription s'élevant à plus de 200 €.

La poursuite de notre action n'est pas envisageable ce jour malgré une quarantaine de dossiers mise en attente. Les financeurs potentiels n'ont pas été sollicités sur ce sujet. Le financement du Fonds d'expérimentations n'a eu aucun effet levier ni même d'éviction de partenaires financiers.

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) <b>en %</b>
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	100%
Cofinancements extérieurs à la structure	0%
Autofinancement	0%

### C. Pilotage de l'expérimentation

L'URHAJ a instauré trois comités de pilotage, un sur chaque département, chacun constitué des prescripteurs (Missions locales Lorient, Vannes, Auray, St Briec, Ouest Côtes d'Armor, et FJT Brest, Quimper, Lorient, Vannes, Dinan, St Briec) et d'un référent « mobilité ». Ces regroupements ont permis dans un premier temps de présenter l'action et ses modalités. Ensuite, toutes les 4 à 6 semaines, ces comités se réunissaient dans le cadre d'une commission qui devait sélectionner les dossiers des inscrits et se mettre d'accord sur le calendrier, le lieu de formation pour informer au mieux les jeunes et anticiper toutes contraintes remettant en cause leur participation.

Les Animatrices des Foyers de Jeunes travailleurs de Dinan et de St Briec sont intervenues dans le cadre des formations sur les volets « prévention routière » et « gestion d'un budget, démarches administratives ». Leurs missions dans leur structure (formatrice au code de la route et formatrice pour jeunes en POP) concordaient avec le contenu des formations mises en place. De même, avons nous sollicité un animateur d'une résidence Habitat Jeunes de Lorient qui était également IDSR pour assurer les modules sur le département du Morbihan.

Les difficultés dans la coordination ont été parfois dans le choix des dates des formations avec les intervenants car les interventions étaient programmées le samedi toute la journée pour permettre la participation d'un maximum de jeunes.

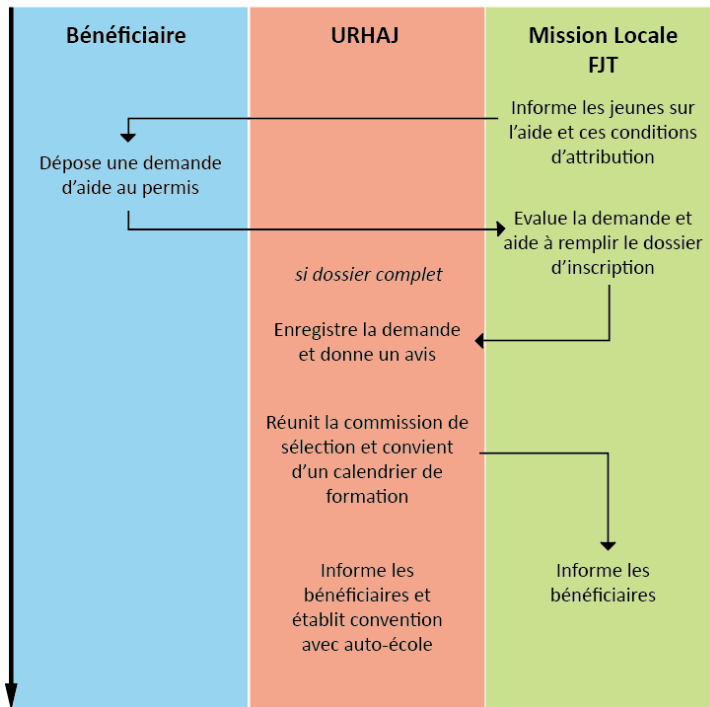
Nous avons développé un tableau régional de suivi de l'expérimentation. Cet outil regroupait la liste des bénéficiaires (non, prénom, dates de naissance, adresse, numéro de téléphone, dates de participation aux formations, motifs d'absence, mise en paiement de l'aide). Ce tableau a permis de nous maintenir informer de la situation des jeunes, de relancer les bénéficiaires ou les auto-écoles pour rétention des conventions ou manque des pièces à fournir (RIB et facture).

Les autres expérimentateurs soutenus par le Fonds d'expérimentation ont été rencontrés lors de notre démarche d'état des lieux régional. Nos échanges nous ont montré qu'il était impossible pour l'URHAJ d'étendre notre dispositif là où un autre porteur de projets s'activait. De plus nous n'avons pu compter sur leur présence et leur participation à nos commissions et ils n'ont pas souhaité être prescripteurs.

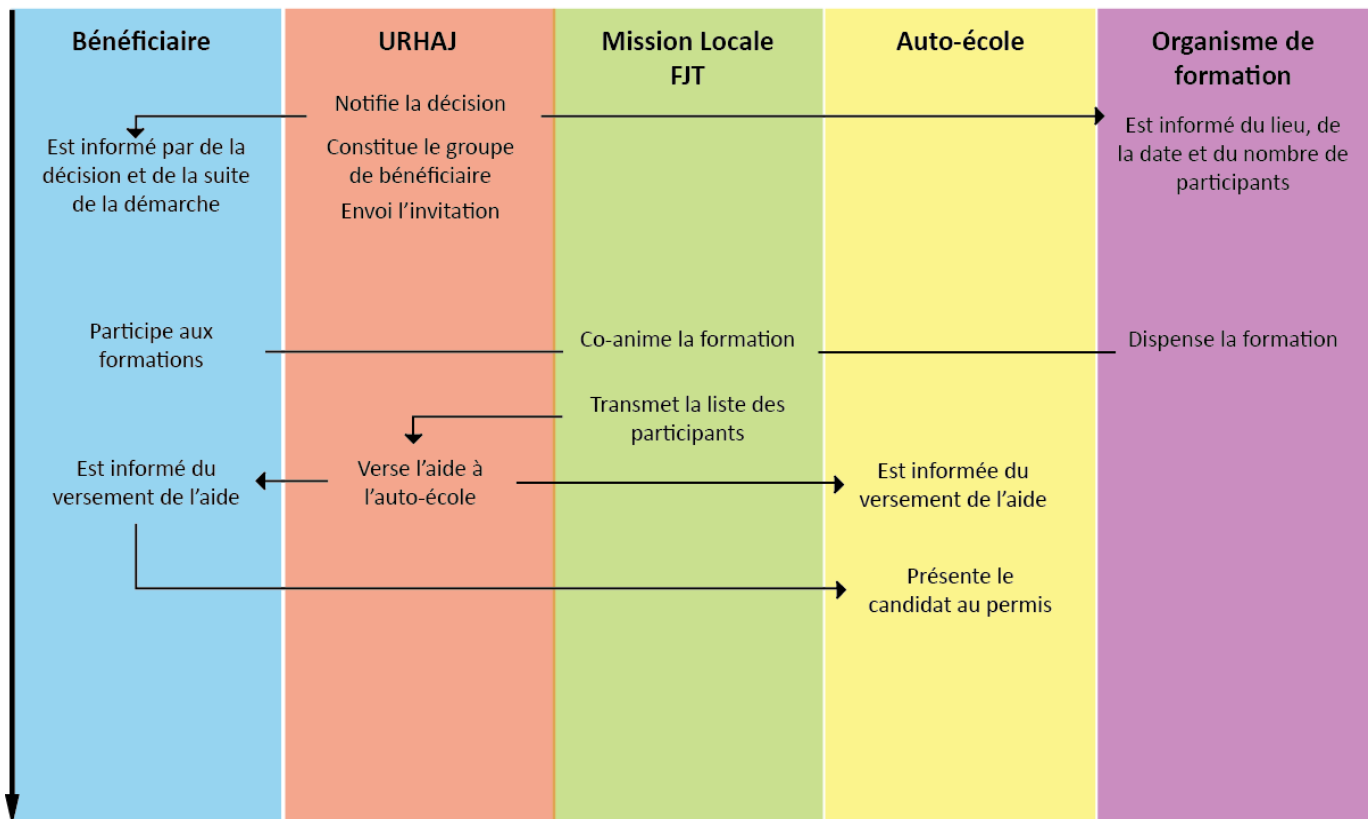
### III. Enseignements généraux de l'expérimentation

#### A. Analyse du dispositif expérimenté

Phase 1 : Etude de la demande



Phase 2 : Formation et versement de l'aide



## B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

### 1. Public visé

La présence de plusieurs porteurs de projets ciblant le même public jeunes s'est révélée être un véritable frein au développement du dispositif sur les villes de Guingamp, Lannion, Quimper, Morlaix. Nous avons, sur ces sites, enregistré très peu de demandes (moins de 15 pour l'ensemble). Le nombre de jeunes a été quelque peu surestimé. Cependant l'atteinte de notre objectif a été contrainte par l'attribution d'une bourse d'un montant moins élevé que prévu initialement (200€ au lieu de 600€) et alors mis en concurrence avec des aides plus « intéressantes » pécuniairement. Durant le premier semestre 2011, le passage de l'aide à 600€ a permis quasiment de doubler le nombre d'inscrits dans le dispositif.

### 2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

L'obtention au préalable de financements des Conseils Généraux dans le cadre d'une convention spécifique avant la programmation et la mise en œuvre de l'action aurait sans doute offert une autre dynamique au dispositif. Et un travail préalable avec le réseau régional des Missions Locales auraient permis une meilleure interconnaissance de nos réseaux et une meilleure coordination dans la couverture territoriale de nos actions envers les jeunes en insertion professionnelle.

### 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les acteurs opérationnels incontournables pour mettre en œuvre ce genre de projets sont les acteurs sociaux proches de la jeunesse, les acteurs de l'éducation populaire, les associations de prévention routière, les autos écoles associatives.

Le comité de pilotage a été l'instance de régulation du dispositif et a fait office d'espace de décision. Son rôle a été déterminant. Au sein de ce groupe, une place pour les financeurs est à faire.

### 4. Impacts sur la structure

Pour mener l'expérimentation, l'URHAJ a créé un poste à temps partiel d'animateur réseau en charge notamment des projets mobilité et sécurité routière dont cette expérimentation (un ensemble très important en quotité d'heures travaillées). La personne alors embauchée (première expérience professionnelle) et qui a mis place le dispositif de façon opérationnelle a quitté ce poste pour de nouvelles missions au sein de l'URHAJ et a été remplacée en novembre 2010.

En 2010 et sur une partie de l'année 2011, le mouvement Habitat Jeunes régional a vécu au rythme de l'expérimentation, créant localement des dynamiques et des actions avec de nouveaux partenaires sur le volet de la sécurité routière et plus particulièrement sur les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan où l'expérience a été menée dans les meilleures conditions.

## **Conclusion :**

En guise de conclusion il nous semble opportun de confronter au sein d'un tableau les éléments que nous considérons comme de véritables atouts et ceux qui nous paraissent comme des contraintes.

### Atouts

La relation URHAJ, FJT et mission locale a permis le bon déroulement de l'expérimentation, un traitement rapide et concerté de la demande, l'instauration d'une véritable dynamique locale autour d'une thématique.

La sensibilisation des jeunes par des professionnels, des bénévoles sur des sujets abordés de manière différente que dans le cadre d'une auto-école classique, davantage sujet à débat comme l'accidentologie...

La formation et l'obtention du certificat de PSC1 ont été réellement appréciées par les jeunes.

### Contraintes

Evolution du projet à plusieurs reprises sans remettre en cause notre soutien aux jeunes dans leur démarche de passage du permis de conduire.

Présence d'autres porteurs de projets intervenant sur le même public jeune. Des partenariats impossibles à envisager entre l'URHAJ et ces derniers.

Pas de participation des Conseils Généraux. Une implication tardive dans un contexte financièrement instable et des enveloppes budgétaires à la baisse.

Changements d'interlocuteurs au Fonds Jeunes de la Djepva. Des contacts, des mises en garde souvent restées sans réponse. La mise en place d'un relai régional (DRJSCS) dans l'animation trop tardive.

Processus de randomisation (sélection aléatoire des jeunes) frein à la création de partenariat, peu aisé à expliquer à l'usager dans le besoin.

Eclatement des aides à la mobilité : réfléchir à la mise en place d'une plateforme régionale mobilité.

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>